



## Suspension concentrée pour le traitement des semences de céréales\*

\*Cf. tableau des usages.

# Misol®

### Conditionnement(s)

Bidon 3 L

IBC 1000 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

#### Autres composants dangereux CLP

- 3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphthylamide  
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
- Masse de réaction de  
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de  
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### Classification RAC : 3

**Formulation :** suspension concentrée pour traitement des semences

**Numéro AMM :** 2060127

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active :** prothioconazole

**Teneur :** 100g/l, soit 9% (m/m)

**Famille chimique :** triazolinthione

**Mode d'action :** Inhibition de la  
demethylation en C14 (position ou liaison) de  
la synthèse des sterols.

### Description

**100 g/l prothioconazole**

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

MISOL s'utilise sous forme de bouillie à pulvériser sur des semences en mouvement. Avant toute mise en oeuvre, bien agiter MISOL jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène. Pour un traitement de qualité, adapter le volume de bouillie au matériel d'application utilisé de façon à obtenir une couverture régulière de la semence.

#### Mélanges et compatibilité

MISOL est un produit pour le traitement des semences de céréales à action fongicide. Il permet de protéger la semence contre les principales maladies présentes sur la semence ou les maladies issues du sol, avec un haut niveau d'efficacité.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

Consignes de stockage:

- pour des raisons d'assurance qualité, stocker à des températures comprises entre -10 et +40°C.
- ne pas laisser les fûts exposés en plein air, les stocker impérativement à l'abri du soleil.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI                                                                                                      |                                                                                     | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT L'APPLICATION                                     |                |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| GANTS EN NITRILE NF EN 150-77-6-1<br>(matériau NF EN 15022-1-01 type A)<br>ou en caoutchouc NF EN 150-77-6-1 (type B, type C) |  | CHIMIQUE                                                                            | ACROBATIQUE    | NON CHIMIQUE  |
|                                                                                                                               |                                                                                     | Nitrocellulose                                                                      | A usage unique | Reutilisables |
| EPI FACILEMENT<br>remontable et descendable (type A)<br>(matériau NF EN 15022-1-01 type A)<br>ou descendable (type B, type C) |  | à manipuler                                                                         | à manipuler    | à manipuler   |
|                                                                                                                               |                                                                                     | à manipuler                                                                         | à manipuler    | à manipuler   |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>complet (type A)                                                                        |                                                                                     | à manipuler                                                                         | à manipuler    |               |
| LONG TEE ou SWEAT FACIAL<br>matériau NF EN 150-77-6-1 (type B)                                                                |                                                                                     | à manipuler                                                                         | à manipuler    |               |
| PROTECTION DE L'OPÉRATEUR                                                                                                     |                                                                                     | à manipuler                                                                         | à manipuler    |               |
| Desseins types NF EN 15022-1-01 type A ou NF EN 15022-1-01 type B                                                             |                                                                                     |  | à manipuler    | à manipuler   |

\* Les EPI sont obligatoires.  
\*\* Chaque EPI doit être utilisé conformément à son mode d'emploi (ME) et à la réglementation en vigueur.

| Caractéristiques des EPI                                                                                                      |                                                                                       | PROTECTION DU TONDEUR PENDANT LES PHASES DE :                                         |                   |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| GANTS EN NITRILE NF EN 150-77-6-1<br>(matériau NF EN 15022-1-01 type A)<br>ou en caoutchouc NF EN 150-77-6-1 (type B, C ou C) |  | Chimiques                                                                             | À charge variable | Électriques |
|                                                                                                                               |                                                                                       |                                                                                       |                   |             |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |  | Chimiques                                                                             |                   | Électriques |
| ÉPI PARTIEL                                                                                                                   |  | En partie                                                                             |                   | En partie   |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |                                                                                       |  |                   |             |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |                                                                                       |  |                   |             |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |                                                                                       |  |                   |             |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |                                                                                       |  |                   |             |
| OPÉREUSE                                                                                                                      |                                                                                       |  |                   |             |

\* Les EPI sont obligatoires.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) utilisés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Pour l'emploi

- D'un point de vue général, veillez à respecter les précautions d'emploi et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques de protection des semences.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Emballage : réemploi interdit.
- vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation en vigueur.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytothermoécologiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI

**AVERTISSEMENT**  
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique

Classes de danger

| Danger principal                        | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|-----------------------------------------|-------------------|------------------|
| 9 - Matières et objets dangereux divers | -                 | -                |
| Dangereux pour l'environnement          |                   |                  |

Tableau des usages et doses autorisées

agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P410 - Protéger du rayonnement solaire.  
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

**Délai de rentrée**  
Non concerné  
**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

**Mentions obligatoires**  
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.  
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

**Conseils généraux**  
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.  
**Inhalation**  
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
**Contact avec la peau**  
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
**Contact avec les yeux**  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Ingestion**  
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

**Point gélif** : -10°C  
**Température maximum** : 40°C  
**N°ONU** : 3082



| Culture                | Cibles / Usages                                                      | Doses  | Spécifications d'usage / Stade d'application      | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Avoine                 | Charbon nu, Charbon couvert de l'orge, Fusarioses                    | 0.1l/q | 1 trait./an                                       | NC                                                 | 1a                                          |
| Blé                    | Carie, Charbon nu, Fusarioses, Septorioses                           | 0.1l/q | 1 trait./an                                       | NC                                                 | 1a                                          |
| Graminées porte-graine | Fonte des semis                                                      | 0.1l/q | 1 trait./an<br>Autorisé sur graminées fourragères | NC                                                 | 1a                                          |
| Orge                   | Helminthosporiose, Fusarioses, Charbon nu, Charbon couvert de l'orge | 0.1l/q | 1 trait./an                                       | NC                                                 | 1a                                          |
| Seigle                 | Fusarioses                                                           | 0.1l/q | 1 trait./an                                       | NC                                                 | 1a                                          |
| Triticale              | Fusarioses, Septorioses                                              | 0.1l/q | 1 trait./an                                       | NC                                                 | 1a                                          |

**\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**  
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>  
**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**  
**1. Organismes aquatiques**  
1a. . La réglementation en vigueur n'impose pas le respect d'une ZNT minimale par rapport aux points d'eau lors du semis de semences traitées.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée est la dose homologuée, soit 0,1 litre par quintal de semences.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Avant tout traitement, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences.  
Utiliser du matériel professionnel de traitement des semences, spécifiquement adapté et dédié à cet usage, en respectant les règles de bonnes pratiques et en portant les équipements de protection individuel recommandés  
Si vous ne possédez pas ce type de matériel de traitement spécifique, faites appel à un professionnel du triage et du traitement à façon des semences de ferme.  
Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Application (matériel, pression)

Préconisations d'emploi

Avant emploi, agiter MISOL, présenté sous forme de suspension concentrée, jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène.  
La mise en oeuvre du produit doit être adaptée, par la personne habilitée, en fonction des spécificités de la machine et du process de traitement utilisés.  
1) Pour le cas d'une application par bouillie :  
Préparation de la bouillie :  
- Introduire 80 % du volume d'eau prévu  
- Ajouter sous agitation MISOL (0,1 l/q) puis un éventuel autre produit TS à associer.  
- Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'obtention du volume de bouillie souhaité.  
- Maintenir sous agitation lente pendant la durée du traitement pour garantir l'homogénéité de la bouillie.  
- La bouillie ainsi préparée doit être utilisée dans les 3 jours.  
Volume de la bouillie :  
Pour un traitement de qualité et donc pour assurer une couverture régulière de la semence, adapter le volume de bouillie en fonction du matériel d'application et des caractéristiques de la semence (espèce, PMG). Pratiquer un premier test puis ajuster de nouveau le volume d'eau. Le volume de bouillie conseillé pouvant varier ainsi de 0,8 à 1,5 l/q.  
2) Pour le cas d'une application par produit pur :  
Circuit MISOL: bien dimensionner le circuit (débit pompe) pour appliquer 0,1 l/q



Circuit eau: volume conseillé: de 0,7 à 1,4 l/q selon le matériel et les caractéristiques de la semence (espèce, PMG) pour assurer une couverture régulière de la semence. Pratiquer un premier test puis ajuster de nouveau le volume d'eau.

**Recommandation générale**

Veiller à bien mettre en oeuvre les mesures permettant une maîtrise de la qualité d'application de MISOL et garantissant sa bonne tenue sur la semence ainsi qu'une couverture maximale de la semence. Pour toute information, consulter notre numéro vert.

**Mesures de protections des individus**



| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                          |  | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                 |                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
|                                                                                                                                        |  | MELANGE/<br>CHARGEMENT                            | ENSACHAGE       | NETTOYAGE                     |
| <b>GANTS en NITRILE</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | Réutilisables                                     | À usage unique* | Réutilisables                 |
| <b>EPI VESTIMENTAIRE</b><br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 (combinaison ou ensemble veste + pantalon)                          |  | EPI vestimentaire                                 |                 | EPI vestimentaire             |
| <b>EPI PARTIEL</b><br>blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)                                                     |  | EPI partiel                                       |                 | EPI partiel                   |
| <b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b><br>catégorie III type 5 ou 6                                                                 |  | OU<br>Combinaison Type 5 ou 6                     |                 | OU<br>Combinaison Type 5 ou 6 |
| <b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b><br>certifiés EN 166 (CE, sigle 3)                                                                      |  |                                                   |                 |                               |
| <b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b><br>Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>                      |  |                                                   | **              |                               |

\*En cas d'intervention

\*\* Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.

<sup>(1)</sup> Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le

| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                          |  | PROTECTION DU SEMEUR PENDANT LES PHASES DE : |                 |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------|-----------------|-------------------|
|                                                                                                                                        |  | CHARGEMENT DU SEMOIR                         | SEMS            | NETTOYAGE         |
| <b>GANTS en NITRILE</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | Réutilisables                                | À usage unique* | Réutilisables     |
| <b>EPI VESTIMENTAIRE</b><br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 (combinaison ou ensemble veste + pantalon)                          |  | EPI vestimentaire                            |                 | EPI vestimentaire |
| <b>EPI PARTIEL</b><br>blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)                                                     |  | EPI partiel                                  |                 | EPI partiel       |
| <b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b><br>certifiés EN 166 (CE, sigle 3)                                                                      |  |                                              |                 |                   |
| <b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b><br>Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre FFP3                                                |  |                                              |                 |                   |

\*En cas d'intervention sur le semoir.





## Mentions légales

Misol® ▯ 100 g/l prothioconazole ▯ AMM n°2060127 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▯ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▯ ▯ ▯ Attention ▯ ▯ ▯ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▯ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Février 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)